



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024**

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	8	9

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOU, M. BOURGEOU, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

**Excusés** : M. HARMEL, M. ARMETTA.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

**Pouvoirs** : Mme COMUZZI (pouvoir à M. TURC), Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====  
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

## Centre Européen de stages et séjours sportifs - Rapport annuel 2023 sur les prix et la qualité du service

**Rapporteur : M. MATZ**

Le Centre Européen de stages et séjours sportifs situé sur la commune de Plateau d'Hauteville est exploité dans le cadre d'une convention de délégation de service ayant pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La convention est confiée à la société d'économie mixte Haut- Bugey Séjours Stages Sport Santé, pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

L'article L 3131-5 du Code de la commande publique impose au délégataire de produire pour l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Vu l'article L 3131-5 du Code de la commande publique.

Vu l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Vu le projet de rapport relatif au Centre Européen de stages et séjours sportifs établi par la société HB4S pour l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 30 septembre 2024 ;

Le Conseil d'agglomération,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la gestion déléguée du CE3S en annexe.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line extending to the right with a small flourish at the end.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Centre Européen de stages et séjours sportifs - Rapport annuel 2023 sur les prix et la qualité du service.

.....

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 11/10/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 081024\_2024137

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024\_2024137-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 27-CE3S-rapport-2023.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20241008-081024\_2024137-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 27-CE3S-rapport-2023.pdf ( 21\_RP-001-200042935-20241008-081024\_2024137-DE-1-1\_2.pdf )

Rapport annuel 2023 - CE3S